

IMPORTANT

Remplir régulièrement le questionnaire autoadministré sur l'asthme.

QUESTIONNAIRE AUTOADMINISTRÉ SUR L'ASTHME

À chacune des questions suivantes, veuillez cocher la case appropriée.

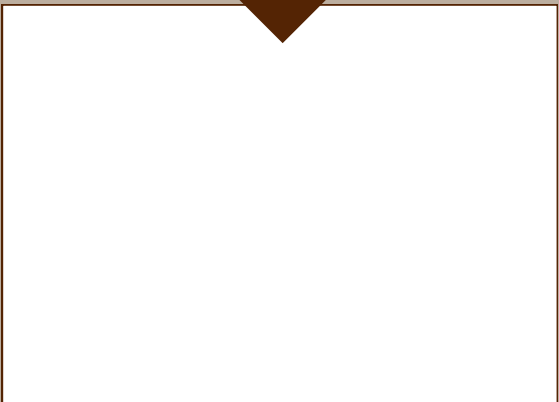
Si vous n'êtes pas sûr de la réponse, cochez «NON»

1	Avez-vous eu des silements ou des sifflements dans votre poitrine, à un moment quelconque au cours des <u>12 derniers mois</u> ?	NON ☐ OUI ☐
Si «non», passez à la question 2		
Si «oui» :		
1.1	Étiez-vous essoufflé(e) , même légèrement, quand vous avez entendu ces silements ou sifflements?	NON ☐ OUI ☐
1.2	Avez-vous eu ces silements ou sifflements quand vous n'étiez PAS enrhumé(e)?	NON ☐ OUI ☐
2	Vous êtes-vous réveillé(e) avec une sensation de serrements dans votre poitrine ou avez-vous été réveillé(e) par une crise d' essoufflement , à un moment quelconque au cours des <u>12 derniers mois</u> ?	NON ☐ OUI ☐
3	Avez-vous été réveillé(e) par une crise de toux à un moment quelconque au cours des <u>12 derniers mois</u> ?	NON ☐ OUI ☐
4	Avez-vous eu une crise d'asthme au cours des <u>12 derniers mois</u> ?	NON ☐ OUI ☐
5	Prenez-vous actuellement des médicaments pour l' asthme (incluant des inhalateurs en pompe, aérosols ou pilules)?	NON ☐ OUI ☐
6	Quand vous êtes sur les lieux de travail, vous arrive-t-il de commencer à vous sentir essoufflé(e) ou d'avoir une sensation de serrement dans la poitrine?	NON ☐ OUI ☐
7	Quand vous êtes sur les lieux de travail, vous arrive-t-il de commencer à tousser ?	NON ☐ OUI ☐
8	Quand vous êtes sur les lieux de travail, vous arrive-t-il de commencer à avoir des silements ou des sifflements dans la poitrine?	NON ☐ OUI ☐
9	Si «OUI» à la question 6 ou 7 ou 8 : Est-ce que ces problèmes reliés à votre travail s'améliorent ou disparaissent durant la fin de semaine ou durant les vacances?	NON ☐ OUI ☐

Vous pourriez souffrir d'**ASTHME** si vous avez coché «OUI»
3 fois ou plus.
Dans ce cas, il est important d'examiner si votre travail est la cause de vos symptômes.

Pour obtenir
une **évaluation complète**
de ce problème de santé,
contactez
le plus tôt possible
l'**infirmière en santé au travail.**

POUR PLUS
DE RENSEIGNEMENTS,
CONSULTER LES SERVICES
EN SANTÉ AU TRAVAIL



Adresse du portail RSPSAT

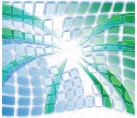
www.santeautravail.qc.ca

Adaptation du dépliant réalisé par
les services de santé publique en santé au travail du
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches



2018-07

Pour des milieux de travail en santé
**Réseau de santé publique
en santé au travail**



T

ous les types de bois peuvent causer des effets sur la santé chez les travailleurs en contact avec ces poussières. Le risque pour la santé augmente avec le temps et la quantité de poussières respirée.

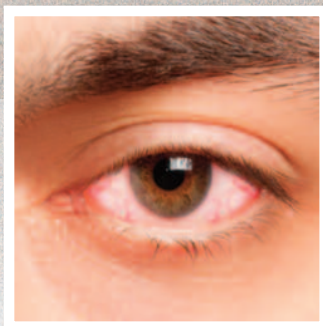
Nez

- Bouché
- Qui coule
- Qui pique
- Irrité
- Éternuements
- Cancer des sinus et des fosses nasales (rare et possible après 40 ans de contact)



Yeux

- Rouges
- Qui pleurent
- Qui piquent



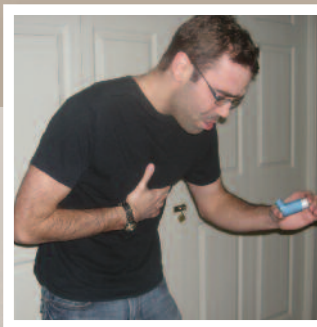
Poumons

Les symptômes de l'asthme :

- Toux
- Essoufflement
- Respiration sifflante
- Respiration difficile

Ces symptômes :

- Surviennent pendant ou après les heures de travail
- S'aggravent durant la semaine de travail
- S'améliorent habituellement pendant les congés



Peau

- Rouge
- Sèche
- Qui pique



Moyens de prévention

■ Utiliser des équipements ou des outils avec ventilation intégrée, qui aspirent les poussières pour diminuer leur quantité dans l'air, par exemple :



Table



Ponceuse



Machine fixe



Banc de scie

■ Porter les équipements de protection individuelle :

- Lunette de sécurité
- Vêtements à manches longues
- Gants appropriés à la tâche

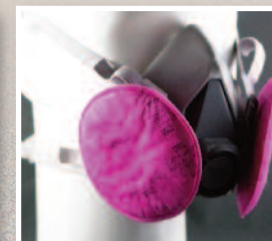
■ Porter un masque :

- Bien ajuster au visage rasé, à chaque utilisation



Masque jetable

- Remplacer à tous les jours ou lorsque sale ou endommagé



Masque réutilisable

- Nettoyer et vérifier régulièrement
- Ranger dans un sac ou contenant propre et fermé
- Remplacer les filtres si sales ou lorsque la respiration devient difficile

■ Utiliser un aspirateur avec un filtre à haute efficacité et antidéflagrant pour vous nettoyer et faire l'entretien de votre lieu de travail.



Il est interdit de se nettoyer avec de l'air comprimé.